

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 //

lilo' AUTOLIB' VELIB'
MÉTROPOLE



Responsables de la publication : Mélody Tonolli
Comité de rédaction : Julie Cabot, Matthieu Fierling,
Félix Perrin
Cartographie et statistique : Félix Perrin
Photos : Matthieu Fierling, Bertrand Runtz
Accompagnement éditorial et interviews : Avantmidi
Conception et mise en page : Avantmidi



P

Permettre au plus grand nombre de nos concitoyen.ne.s d'accéder à des modes de déplacement alternatifs propres, en libre-service et en partage, tel est le défi d'avenir que nous devons relever avec tous les élus du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole. Comme Autolib' en son temps, le nouveau service Vélib' Métropole est une première mondiale. Il concerne à présent une soixantaine de communes de la Métropole du Grand Paris contre une trentaine pour l'ancien service Vélib'. Sa mise en place s'est avérée plus complexe que prévu. Cependant, l'ampleur de notre projet, avec la présence de vélos à assistance électrique, constitue, à une telle échelle, une offre unique et inédite.

Dans une société en pleine mutation, il nous faut construire en permanence des solutions de mobilité qui répondent à de nouvelles attentes. La lutte contre la pollution est un enjeu urgent de santé publique, mais aussi de qualité de vie. Plusieurs milliers de personnes décèdent prématurément chaque année dans la Métropole en raison de la pollution de l'air, alors que circuler à vélo ou partager un véhicule permet de diminuer le trafic de façon drastique – le taux de remplissage actuel d'une voiture atteint à peine 1,2 personne par véhicule. Ce constat sans appel renforce



**VÉLIB'
MÉTROPOLE
MONTRE NOTRE
VOLONTÉ DE
CONSTRUIRE
EN PERMANENCE
DES SOLUTIONS
DE MOBILITÉ
QUI RÉPONDENT
AUX BESOINS
D'UNE SOCIÉTÉ
EN PLEINE
MUTATION.**

notre détermination à anticiper les modes de transport de demain et à inciter le plus grand nombre d'usager.ère.s à changer leurs habitudes de mobilité dans la Métropole. Notre rôle est d'explorer et de promouvoir des solutions différentes, efficaces et complémentaires en termes de déplacement. Vélib' Métropole propose des tarifs jeunes et solidaires, pour rendre le service accessible à tous les franciliens.

Dans un avenir proche, d'autres modes de transport innovants devraient investir le paysage de la Métropole. Sea Bubbles sur la Seine, véhicules autonomes... de nombreuses expérimentations sont en cours à Paris et dans la Métropole. Le prochain défi du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole sera de poursuivre sa stratégie d'innovation et de se projeter dans l'avenir des mobilités durables. ■■■

Catherine Baratti-Elbaz

*Maire du 12^e arrondissement de Paris,
Présidente du Syndicat*



É D I —
— T O R
I A L —



FAITS
MARQUANTS

0
6



GOUVERNANCE

0
8



LOCATIONS

2
2



LE SYNDICAT &
SES MISSIONS

1
2



TRAJETS /
RECHARGES

2
6



AUTOLIB'

1
4



CARTE D'IDENTITÉ
VÉHICULE/STATION

2
8



INFRASTRUCTURES

1
6



VELIB'

3
0



PROFIL DES
USAGER.ÈRE.S

1
8



BILAN
FINANCIER

3
4



ABONNEMENTS

2
0



SOM- MAIRE



Les temps forts de l'année 2017

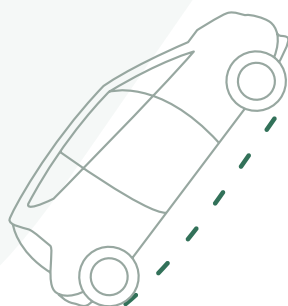
8 FÉVRIER ✕

Approbation du transfert de la compétence de location de bicyclettes en libre-service de la Ville de Paris au Syndicat Autolib' Métropole par les élu.e.s en Comité syndical. Doté de cette nouvelle compétence, le Syndicat change de nom et devient le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole afin d'ouvrir le service Vélib' aux villes de la Métropole du Grand Paris.

✕ 21 MARS

Attribution à l'unanimité du marché Vélib' Métropole à Smovengo.

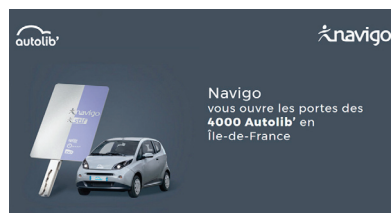
Le 21 mars 2017, la Commission d'appel d'offres du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a examiné les offres des candidats relatives au marché de vélos en libre-service Vélib' et a classé en tête l'offre du groupement Smovengo.



✕ MI-APRIL

Utilisation de la carte Navigo comme carte d'identification au service Autolib'.

Île-de-France Mobilités et Autolib' s'associent afin de permettre aux abonné.e.s Navigo d'utiliser leur carte pour accéder au service Autolib', comme c'était le cas pour Vélib'.



FAITS —
✕ MAR
QUANTS —



✕ 3 OCTOBRE

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole est lauréat du prix de l'Intermodalité.

Le 3 octobre 2017, la V^e édition de la cérémonie de remise des Grands Prix de la Région Capitale a décerné à Autolib' Vélib' Métropole le prix Intermodalité pour avoir rendu accessible le service Autolib' sur la carte Navigo.



✕ 25 OCTOBRE

Présentation du nouveau Vélib' Métropole.

Le 25 octobre 2017, le nouveau Vélib' Métropole a été présenté par Anne Hidalgo, Maire de Paris, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, Catherine Baratti-Elbaz, Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, ainsi que les élu.e.s du Syndicat. À cette occasion, les Parisien.ne.s et Francilien.ne.s ont pu essayer les nouveaux vélos mis à leur disposition au Bassin de la Villette, durant trois jours.

✕ 12 OCTOBRE

Catherine Baratti-Elbaz est élue Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement de Paris et Conseillère de la Métropole du Grand Paris, s'est investie depuis 2008 dans le domaine des déplacements et de la mobilité durable à l'échelle du Grand Paris.



OCTOBRE-DÉCEMBRE ✕

Vélib' Tour – Présentation des nouveaux Vélib' dans 31 villes franciliennes.

Durant trois mois, les nouveaux Vélib' ont été accueillis dans une trentaine de villes permettant ainsi aux collectivités adhérentes de faire découvrir ce nouveau service.

✕ 19 DÉCEMBRE

Déplacement de la Présidente et de la Maire de Paris à la Roche-sur-Yon, afin de visiter la chaîne d'assemblage d'Arcade Cycles où sont produits les Vélib' à Assistance Électrique.



✕ 1^{ER} JANVIER 2018

Ouverture des premières stations Vélib' Métropole.

G O U V — V E R N A N — C E —



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT AUTOLIB' VÉLIB MÉTROPOLE S'APPUIE SUR DEUX INSTANCES DÉCISIONNELLES ET DEUX ORGANES DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION, QUI VISENT À RENFORCER LA TRANSPARENCE DE SES ACTIONS, AINSI QUE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS.

// LE BUREAU SYNDICAL

Constitué de 13 membres (dont la Présidente et neuf Vice-Président.e.s), le Bureau syndical est une instance décisionnelle, assurant la direction du Syndicat. Il délibère sur les affaires relatives au fonctionnement et à la gestion courante (personnel, locaux...), qui nécessitent une prise de décision rapide, sans attendre que le Comité syndical se réunisse. Chaque membre dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante, conformément aux statuts.

// LE COMITÉ SYNDICAL

Constitué de 110 siégeant.e.s représentant 103 communes, trois établissements publics territoriaux, les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, le Comité syndical se réunit tous les deux mois pour statuer sur l'ensemble des sujets majeurs : budget, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, approbation de conventions, etc. Ses travaux sont dirigés par la Présidente, assistée des Vice-Président.e.s. Ses séances sont publiques et les comptes rendus de réunion sont affichés au siège du Syndicat. Chaque collectivité ou établissement public possède un nombre de voix égal au nombre de stations déployées sur son territoire.

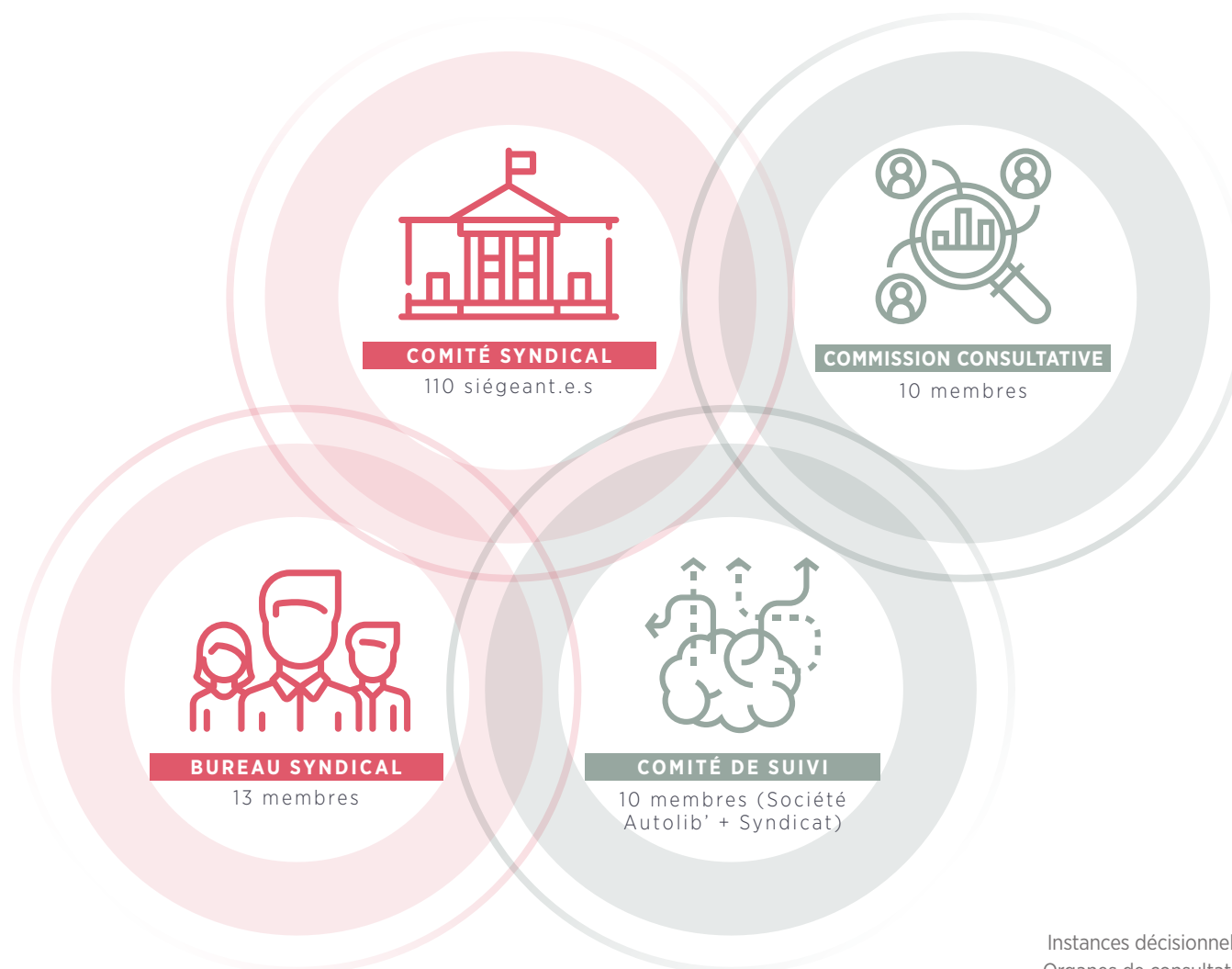
// LE COMITÉ DE SUIVI

Constitué de 5 représentants de Société Autolib' et de cinq membres du Bureau du Syndicat, le Comité de suivi permet au délégataire de rendre compte de son action concernant l'exploitation d'Autolib' au quotidien, et aux élu.e.s de proposer des pistes d'amélioration et des innovations, dans un souci constant de qualité du service rendu. Ses réunions sont aussi l'occasion d'un échange équilibré et transparent, pour s'assurer que les engagements contractuels pris dans le cadre de la délégation de service public sont bien respectés.

// COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à la réglementation, le Syndicat a également mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). La commission examine, chaque année, le rapport établi par le délégataire Autolib' ainsi que le bilan d'activité du service Vélib'.

Présidée par Catherine Baratti-Elbaz, en tant que Présidente du Syndicat, elle est composée de 5 élus titulaires du Comité syndical et de 5 représentants des associations locales suivantes : Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT), Union Fédérale des Consommateurs – Que choisir ?, Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP), Association pour le développement du véhicule électrique (AVERE) et Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCV).





Le périmètre des villes adhérentes s'élargit

Au 31 décembre 2017, on compte 103 communes adhérentes au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole dont 9 ont adhéré en 2017. Le département des Hauts-de-Seine est toujours celui qui compte le plus de communes adhérentes (36), devant la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne (25). Le périmètre du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole couvre désormais 681 km² (2,5 % de plus qu'en 2016), soit un bassin de 3,75 millions d'emplois et une population de 6,3 millions d'habitant.e.s dans une soixantaine de communes. Parmi les 103 communes adhérentes, 67 ont décidé d'ajouter l'option Vélib' qui leur permet d'élargir leur offre de transports partagés par l'ouverture de stations Vélib' au moment de leur choix.



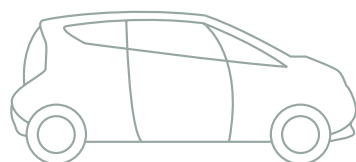
Présentation d'Autolib' Vélib' Métropole

Dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle métropolitaine, Paris et une vingtaine de villes franciliennes se sont associées pour créer le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole afin d'offrir à leurs concitoyen.ne.s un service de location de véhicules électriques, puis de vélos en libre-service. L'exploitation du service Autolib' a été confiée à la Société Autolib', filiale du Groupe Bolloré dans le cadre d'une délégation de service public. En novembre 2016, les élu.e.s ont doté le Syndicat d'une compétence supplémentaire avec la gestion du service public de vélos en libre-service Vélib', destiné à s'étendre à l'échelle métropolitaine. Le 21 mars 2017, le groupe d'entreprises Smovengo s'est vu attribuer l'exploitation du service Vélib' par la Commission d'appel d'offres.

Au 31 décembre 2017, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole compte parmi ses adhérents 103 communes, 3 Établissements Publics Territoriaux, les départements des Hauts-de-Seine et du Val de Marne, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris. Cette dernière a décidé d'apporter une aide financière importante (environ 4 M€/an) pour l'installation et l'exploitation des stations Vélib' prévues dans toutes les villes adhérentes au Syndicat en dehors de Paris.

LE SYNDICAT & SES MISSIONS

NOTRE — — ORGANI SATION



À la fin de l'année 2017, 24 salariés, fonctionnaires ou contractuels, composent les équipes du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole au sein de quatre Directions : Direction des Services Techniques, Direction Juridique et Financière, Direction de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et Direction Communication et Marketing. Afin d'être facilement accessibles à tou.te.s les élu.e.s francilien.ne.s membres du Syndicat, les locaux sont situés à Paris, dans le 1^{er} arrondissement.



EN NOVEMBRE 2016, LES ÉLU.E.S ONT DOTÉ LE SYNDICAT D'UNE COMPÉTENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE VÉLIB', DESTINÉ À S'ÉTENDRE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE.





// DÉPLOYER

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole intervient aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes du déploiement des stations Autolib' et Vélib'. Les technicien.ne.s du Syndicat recueillent auprès des collectivités les emplacements potentiels des stations et participent aux repérages sur site permettant de les valider. Il.elle.s supervisent également les études techniques préalables réalisées par les délégataires, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.



// CONTRÔLER

En ce qui concerne Vélib' Métropole, le Syndicat est partie prenante de la stratégie et valide toutes les actions proposées par son opérateur. De plus, afin de veiller au respect des engagements contenus dans la Délégation de Service Public Autolib' et dans le Marché Public Vélib' Métropole, le Syndicat dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service et mis à disposition des membres. L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement des services et d'indiquer les points à améliorer aux opérateurs.

NOS
MIS-
SIONS



// COMMUNIQUER

Premières mondiales à cette échelle, Autolib' et Vélib' suscitent un vif intérêt de la part d'institutions publiques et privées, tant en France qu'à l'étranger. Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole est régulièrement sollicité par des délégations étrangères, désireuses d'en savoir davantage sur ces services innovants. En lien avec les délégataires, le Syndicat organise également des actions locales de promotion des mobilités partagées et durables, et participe à des événements en lien avec cette thématique. Par ailleurs, les données Autolib' et Vélib' sont accessibles en open data.

lib'



“

Autolib’





pininfarina

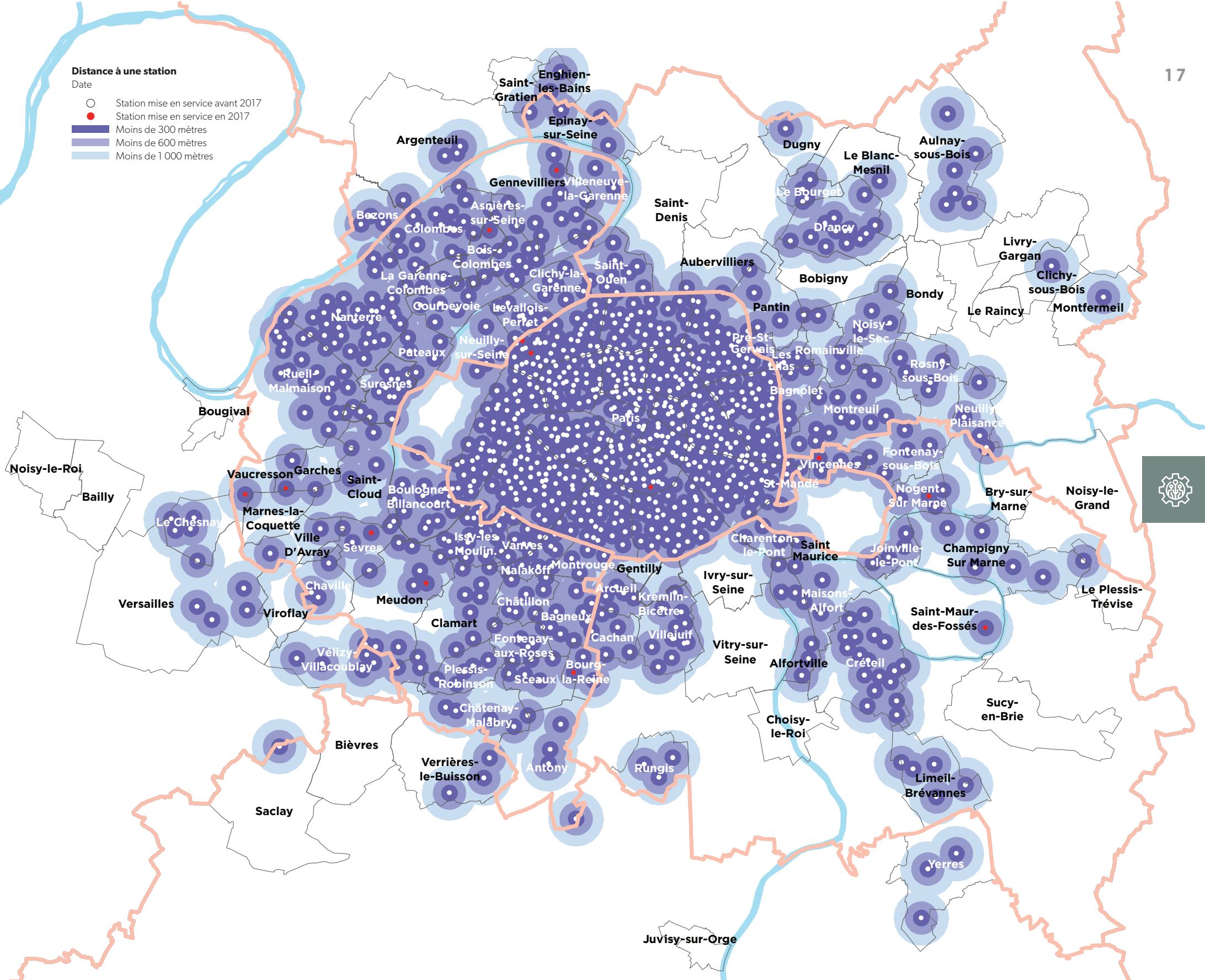
L'infrastructure

En 2017, 14 stations ont été créées, dont 10 en Métropole et 4 à Paris, pour un total de 80 nouvelles bornes de charge. Le périmètre opérationnel s'est étendu à la ville de Garches.

La surface se situant à moins de 600 m d'une station Autolib' (à vol d'oiseau) représente 380 km². C'est 5 km² de plus qu'en 2016.

En ce qui concerne Paris intramuros, la distance moyenne entre 2 stations est, comme en 2016, de 245 m. À titre de comparaison, à Paris, les distances moyennes entre deux stations de métro est de 382 m.

	Réalisé en 2017 en Métropole	Réalisé en 2017 à Paris	En service au 31 décembre 2017
Stations	10	4	1 083
Bornes de charges	57	23	6 088
Espaces d'abonnement	0	2	76

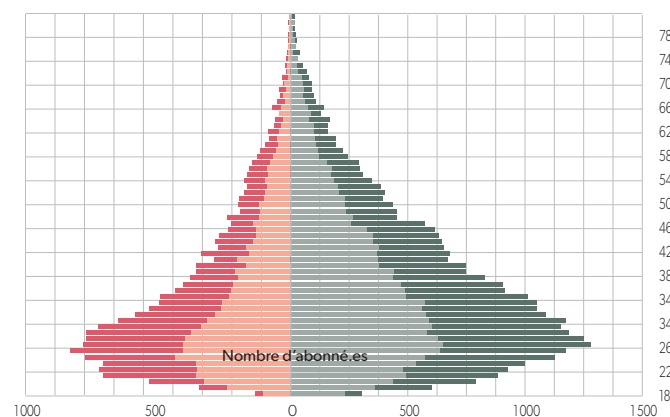


Les profils des usager.ère.s

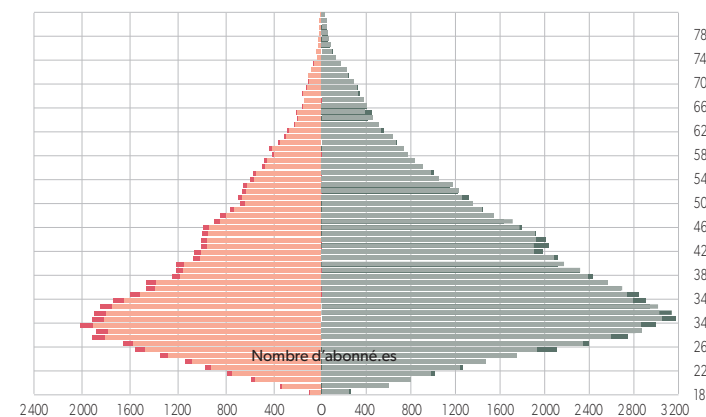
Depuis 2014, l'âge moyen des abonné.e.s est de 38 ans. Les abonné.e.s Prêt à rouler sont légèrement plus jeunes que les abonnés 1 An avec une moyenne d'âge de 35 ans. Par ailleurs, le mouvement de féminisation engagé depuis 2012 continue. La proportion de femmes disposant d'un abonnement 1 An a encore gagné un demi-point cette année pour arriver à 38 %.

La répartition par âge et la proportion femmes/hommes restent globalement similaires à celles de l'année 2016.

Pyramide des âges des abonné.e.s Prêt à rouler en 2017



Pyramide des âges des abonné.e.s 1 An en 2017





**L'ÂGE MOYEN
DES ABONNÉ.E.S
EST DE 38 ANS**

**LES « PRÊT
À ROULER »
SONT ÂGÉ.E.S
DE 35 ANS**



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Progression 2016-2017
Communes adhérentes	9,9	16,5	23,9	26,9	31,4	35,8	14 %
Paris	12,5	22	32,4	40,7	48	54,4	13 %
Métropole	6,8	11	16,1	17,3	20,9	24,7	18 %
Yvelines (78)	NA	0,6	1,1	4,7	10,1	18,6	84 %
Essonne (91)	NA	0,5	4,6	9,4	12,7	14,8	17 %
Hauts-de-Seine (92)	7,1	13,3	20,3	25,9	32,2	39	21 %
Seine-Saint-Denis (93)	5,3	6,1	8,7	9,3	11,2	13	16 %
Val-de-Marne (94)	6,6	10,9	14	13,6	17,4	19,5	12 %
Val d'Oise (95)	NA	3,5	9,1	3,5	6,1	8,4	38 %

< **Nombre d'utilisateur.trice.s en 2017 pour 1 000 habitant.e.s en âge de conduire résidant dans les communes adhérentes**

En 2017, 3,5 % (35,8 ‰) des Francilien.ne.s habitant dans une commune adhérente sont abonnés à Autolib'. On observe les taux les plus élevés dans les arrondissements centraux : 73 et 74 ‰ respectivement dans le 9^e et le 8^e arrondissement, entre 65 et 72 ‰ dans les 4 premiers arrondissements. Le top 5 des communes ayant le taux d'abonnés le plus élevé revient à Issy-les-Moulineaux (66,2 ‰), Suresnes (62,7 ‰), Boulogne-Billancourt (56 ‰), Ville d'Avray (53 ‰) et Asnières-sur-Seine (50,7 ‰).

Nombre d'utilisateur.trice.s pour 1 000 habitant.e.s en 2017 dans les communes adhérentes

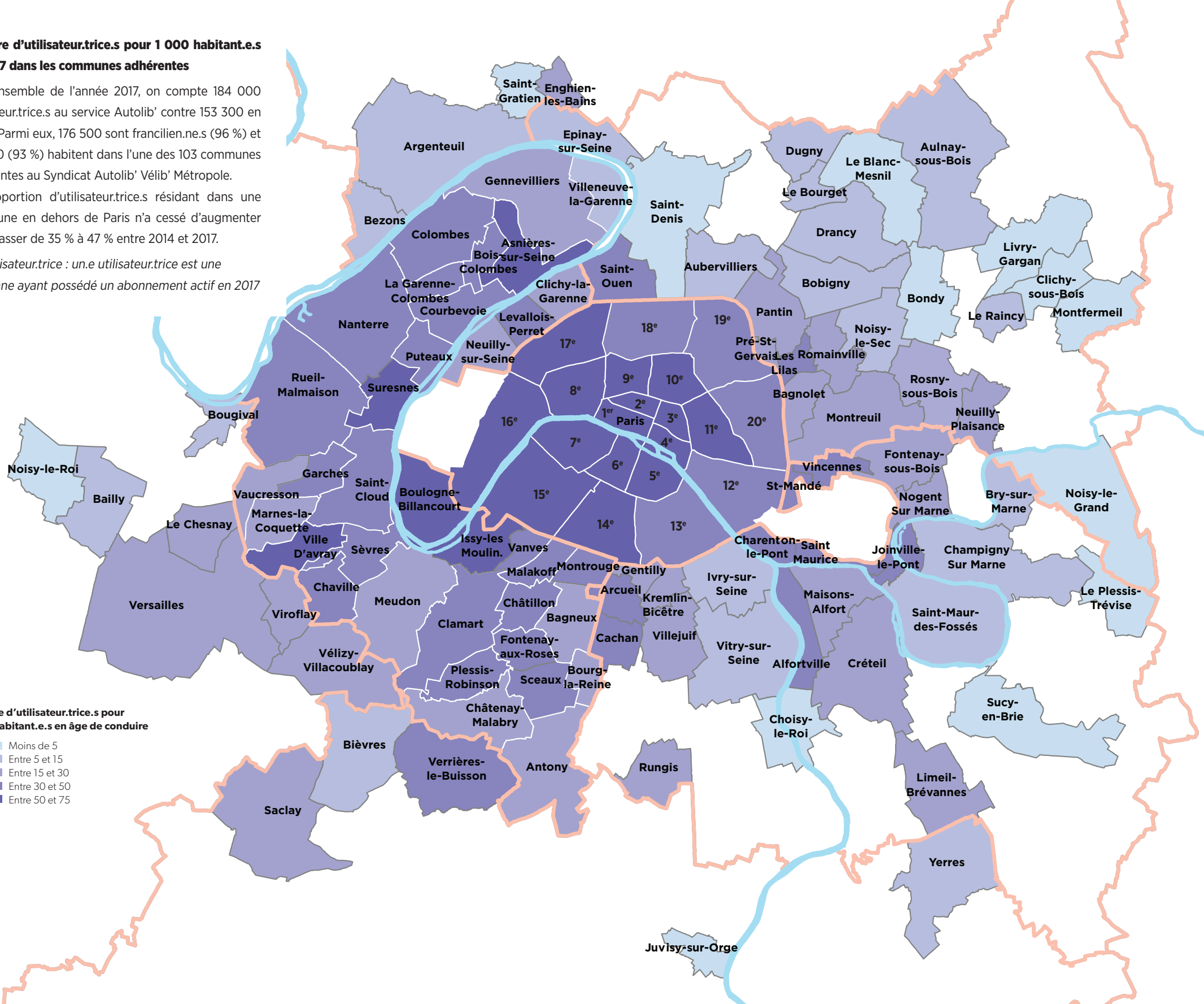
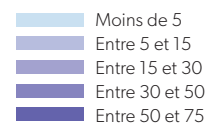
Sur l'ensemble de l'année 2017, on compte 184 000 utilisateur.trice.s au service Autolib' contre 153 300 en 2016. Parmi eux, 176 500 sont francilien.ne.s (96 %) et 171 000 (93 %) habitent dans l'une des 103 communes adhérentes au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

La proportion d'utilisateur.trice.s résidant dans une commune en dehors de Paris n'a cessé d'augmenter pour passer de 35 % à 47 % entre 2014 et 2017.

(*) Utilisateur.trice : un.e utilisateur.trice est une personne ayant possédé un abonnement actif en 2017



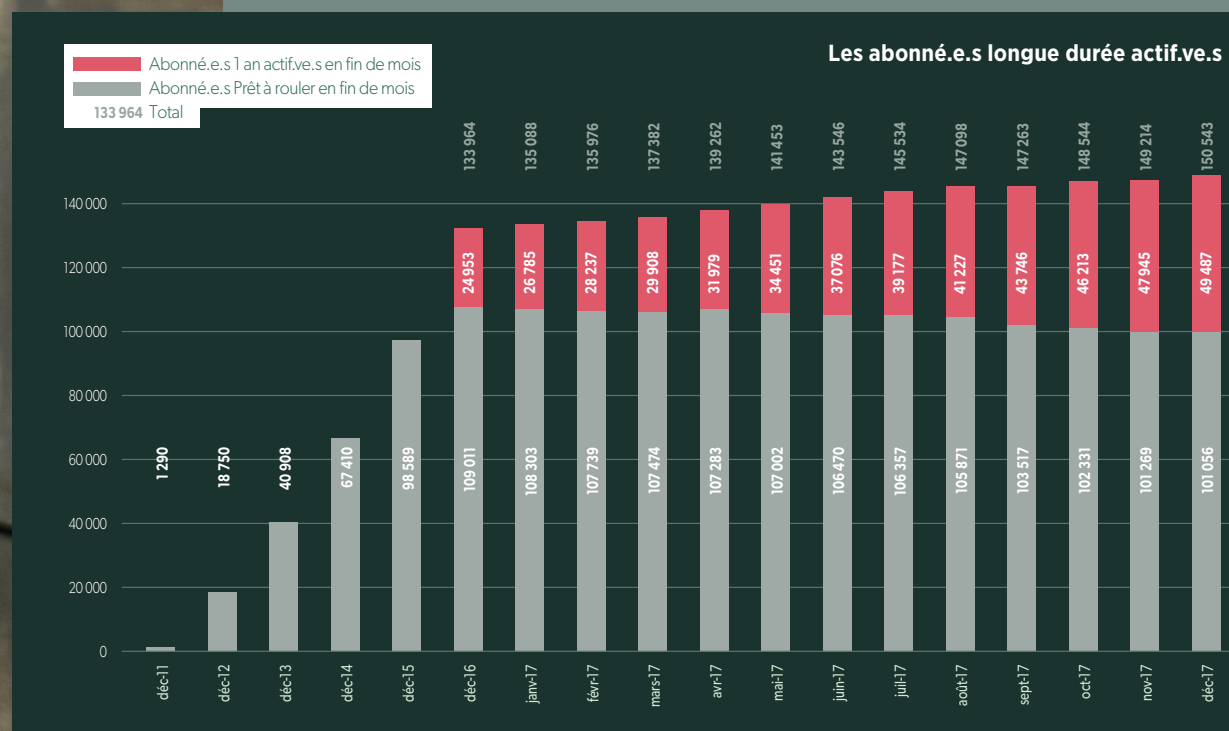
Nombre d'utilisateur.trice.s pour 1 000 habitant.e.s en âge de conduire



Les abonnements grand public



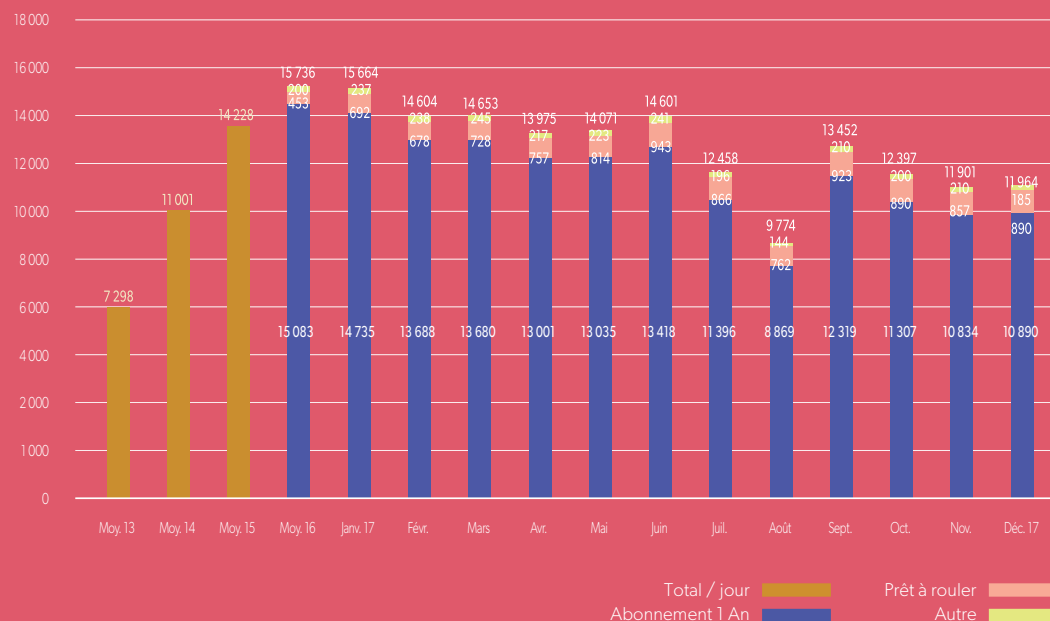
**LA PART D'ABONNÉ.E.S
1 AN ACTIF.VE.S A
DIMINUÉ DE 7 %.**



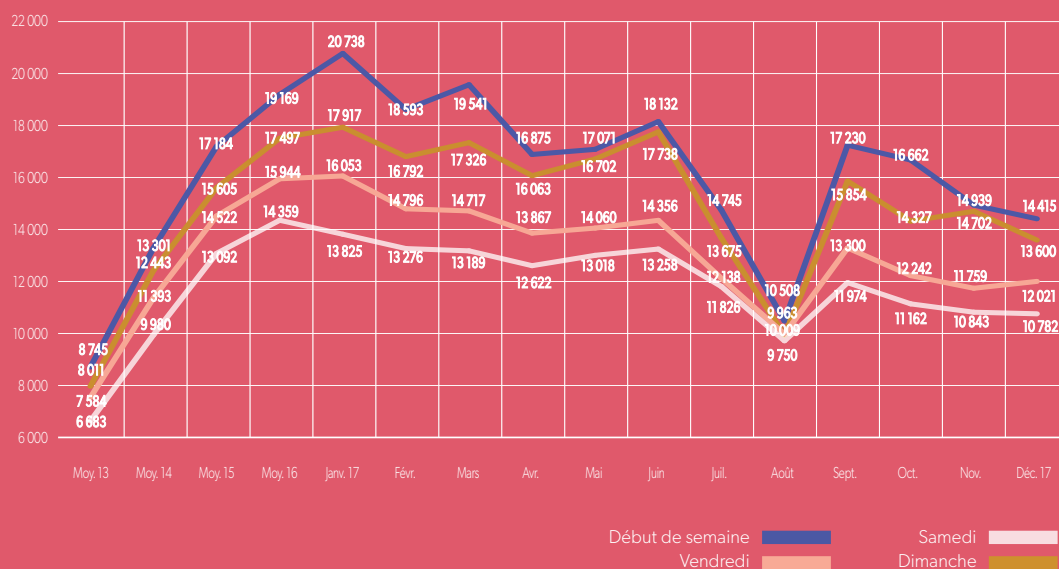
Au 31 décembre 2017, on décompte 150 543 utilisateur.ice.s abonné.e.s longue durée contre 133 964 en 2016. La part d'abonné.e.s 1 An actif.ve.s a diminué de 7 % au profit du nombre d'abonné.e.s Prêt à rouler qui atteint près de 50 000 actif.ve.s en fin d'année, soit le double de l'an dernier. En 2017, 69 % des 150 543 actif.ve.s sont des réabonné.e.s (usager.ère.s actif.ive.s en 2016). Les 31 autres pourcents sont des nouveaux.elles abonné.e.s Autolib'.



Nombre moyen de locations par jour et par type d'abonnement



Nombre moyen de locations par jour



Les locations

Les locations par jour et par type d'abonnement

Sur l'ensemble de l'année 2017, 4,85 millions de locations ont été effectuées dont 92,3 % (4,47 millions) par des abonné.e.s 1 An et 6,2 % (0,3 million) par des abonné.e.s Prêt à rouler. 3,2 millions des locations ont eu lieu en semaine et 1,7 million le week-end, ce qui représente en moyenne 12 208 locations par jour en semaine et 18 372 le week-end.

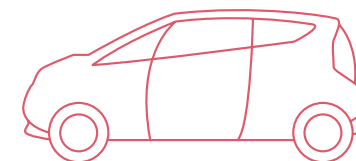
Entre 2016 et 2017, on observe une diminution du nombre de locations de 15,8 % et plus précisément de 17,2 % en semaine et de 13,2 % le week-end.

Le mois de janvier a été le mois dont la moyenne des locations par jour a été la plus élevée, suivi des mois de février, mars et juin.

En 2017, on compte en moyenne une location toutes les 6,5 secondes (5,4 secondes le week-end) contre une location toutes les 5,5 secondes en 2016 (4,7 secondes le week-end).



**ENTRE 2016 ET 2017,
ON OBSERVE UNE
DIMINUTION DU NOMBRE
DE LOCATIONS DE 15,8 %**





En 2017, 4,85 millions de locations ont été réalisées, soit une diminution de 15,8 % par rapport à 2016. On compte en moyenne 12,9 locations par jour et par station contre 14,9 en 2016. La fréquentation des stations diffère selon qu'elles sont implantées en voirie (13,1 départs de location par jour en moyenne) ou hors voirie (5,6 départs de locations par jour en moyenne).

Pour les 14 nouvelles stations installées en 2017, la fréquentation est inférieure à la moyenne (8 locations par jour).

Dans le top 10 des stations les plus utilisées en 2017 (entre 31 et 40 locations par jour), 6 se situent à Boulogne-Billancourt, 3 à Paris et une à Puteaux.

De la même manière qu'en 2016, Boulogne-Billancourt, Montrouge et Courbevoie sont les communes dont les fréquentations moyennes par station sont les plus élevées. Paris se classe 9^e.



Les trajets

La part des trajets ayant pour origine et/ou destination des villes en dehors de Paris est passée de 50,7 %, fin 2016, à 52 % en 2017. Ce sont notamment les trajets ayant pour origine et destination les communes en dehors de Paris qui sont en hausse, passant de 14,4 % à 15,9 %.

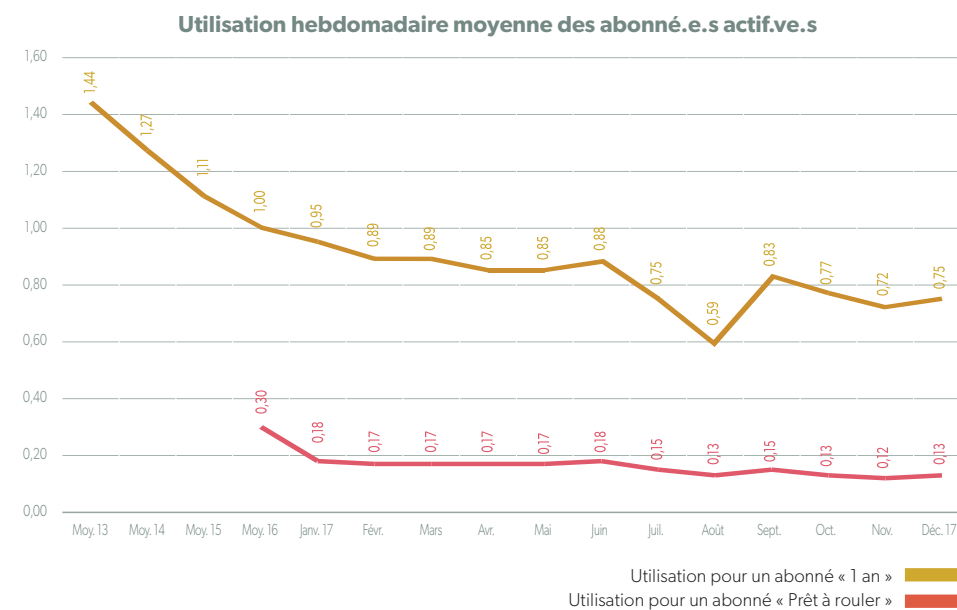
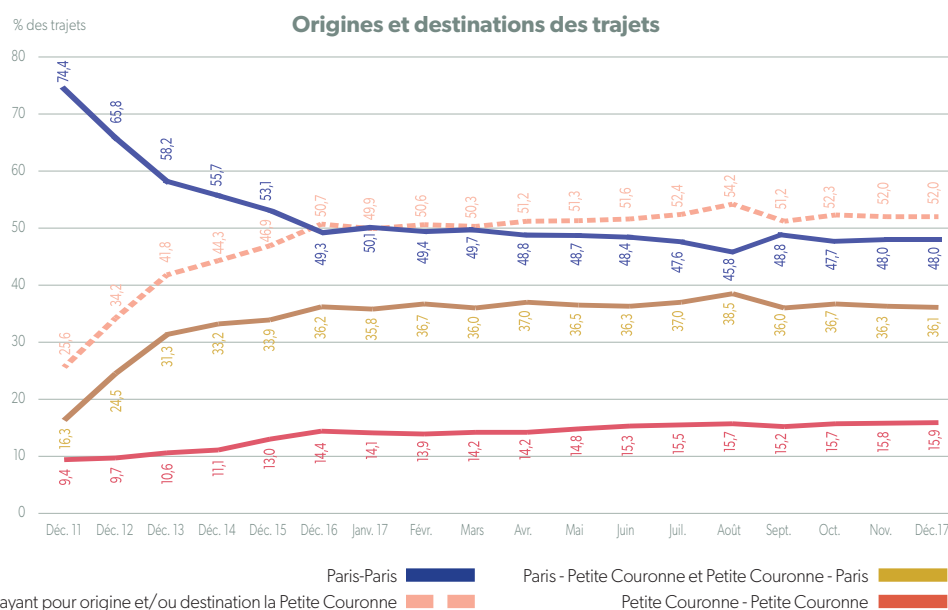
Cela correspond à environ 1 trajet toutes les 14 secondes ayant un lien avec la Métropole et un trajet toutes les 46 secondes ayant pour origine et destination la Métropole.

En 2017, 730 000 trajets ont été effectués entre les villes en dehors de Paris.

LA FRÉQUENCE D'UTILISATION DES AUTOLIB' PAR LES ABONNÉ.E.S 1 AN EST EN BAISSE CONTINUE.

La fréquence d'utilisation des Autolib' par les abonné.e.s 1 An est en baisse continue. Ainsi, un.e abonné.e 1 An a utilisé en moyenne une Autolib' tous les 9 jours (une fois tous les 7 jours en 2016). Un.e abonné.e Prêt à rouler l'a utilisée en moyenne tous les 45 jours. Cependant, la location moyenne d'un.e abonné.e Prêt à rouler est plus longue que celle d'un.e abonné.e 1 An (39 minutes contre 35 minutes).

Chaque mois, on observe que 45 % des abonné.e.s en moyenne utilisent leur abonnement au moins une fois (54 % des abonné.e.s 1 An et 21 % des abonné.e.s Prêt à rouler).



Les recharges

Au 31 décembre 2017, on compte 8 636 abonné.e.s recharge actif.ve.s. Soit une augmentation de 7 % du nombre d'abonné.e.s depuis la fin d'année 2016 (8 048). Les abonné.e.s recharge AUTO représentent 62 % des abonné.e.s, contre 35 % pour les abonné.e.s PRO.



**LES MERCREDI
ET JEUDI SONT
LES JOURS DURANT
LESQUELS LE
SERVICE EST LE
PLUS UTILISÉ.**

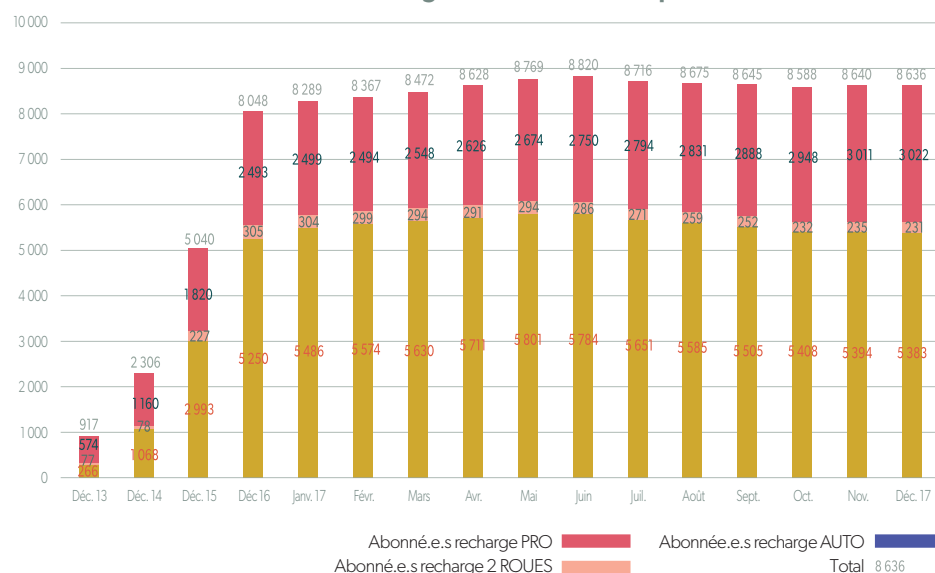
En 2017, 268 952 recharges de véhicules ont été effectuées. Le nombre moyen de recharges par jour sur une année est passé de 580, en 2016, à 731, en 2017. Les abonné.e.s utilisent le service de recharge tous les 12 jours en moyenne.

La part des recharges qui ont été effectuées à Paris intramuros est passée de 83 %, en 2016, à 81 %, en 2017 (Paris accueillant 52 % des bornes de recharge).

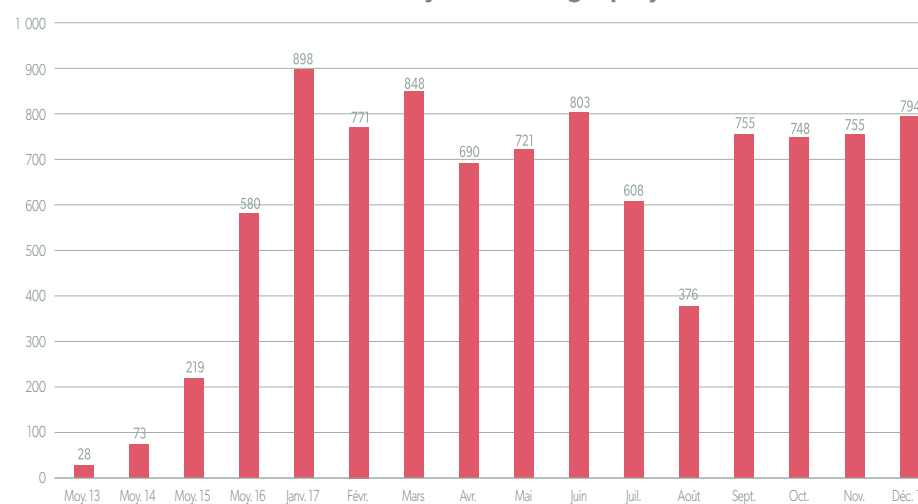
Les recharges de jour sont en moyenne nettement plus courtes (4 h 20) que les recharges de nuit qui durent en moyenne 9 heures, mais sont beaucoup plus nombreuses. On observe que 19 % des recharges durent moins d'une heure et que 31 % durent plus de 4 heures.

Les mercredi et jeudi sont les jours durant lesquels le service est le plus utilisé. À l'inverse, le dimanche, on dénombre en moyenne deux fois moins de recharges que les autres jours de la semaine.

Abonné.e.s recharge actif.ve.s en fin de période



Nombre moyen de recharges par jour

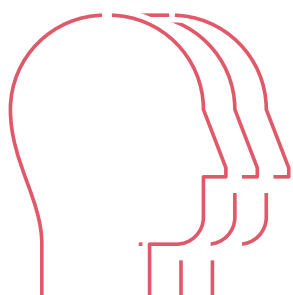


Carte d'identité d'un véhicule

45

**Abonné.e.s par
véhicule disponible**

30 abonné.e.s 1 An par
véhicule disponible
15 abonné.e.s Prêt à Rouler par
véhicule disponible



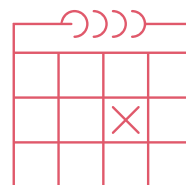
3,7

locations
par jour

3,3 locations par jour de semaine
4,2 locations par jour de week-end
1 365 locations par an

2

Modèles de véhicules (Autolib', Utilib')

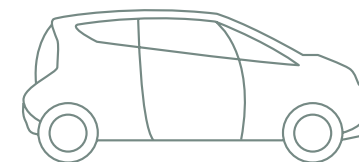


331

**Jours
en service
par an**



34 jours en maintenance par an



02:08

**Durée de location
par jour**

250 km

d'autonomie

Carte d'identité d'une station



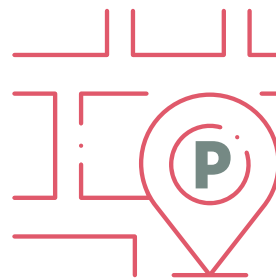
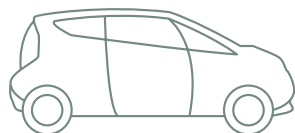
3 945

Départs de location par an

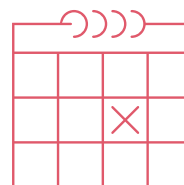
10,8 départs de location par jour

9,9 départs de location par jour de semaine

12,7 départs de location par jour de week-end



4 à 7
places de
stationnement



341

Jours de service par an



24 jours en maintenance par an

361

Nombre de mètres entre 2 stations en moyenne

1,8

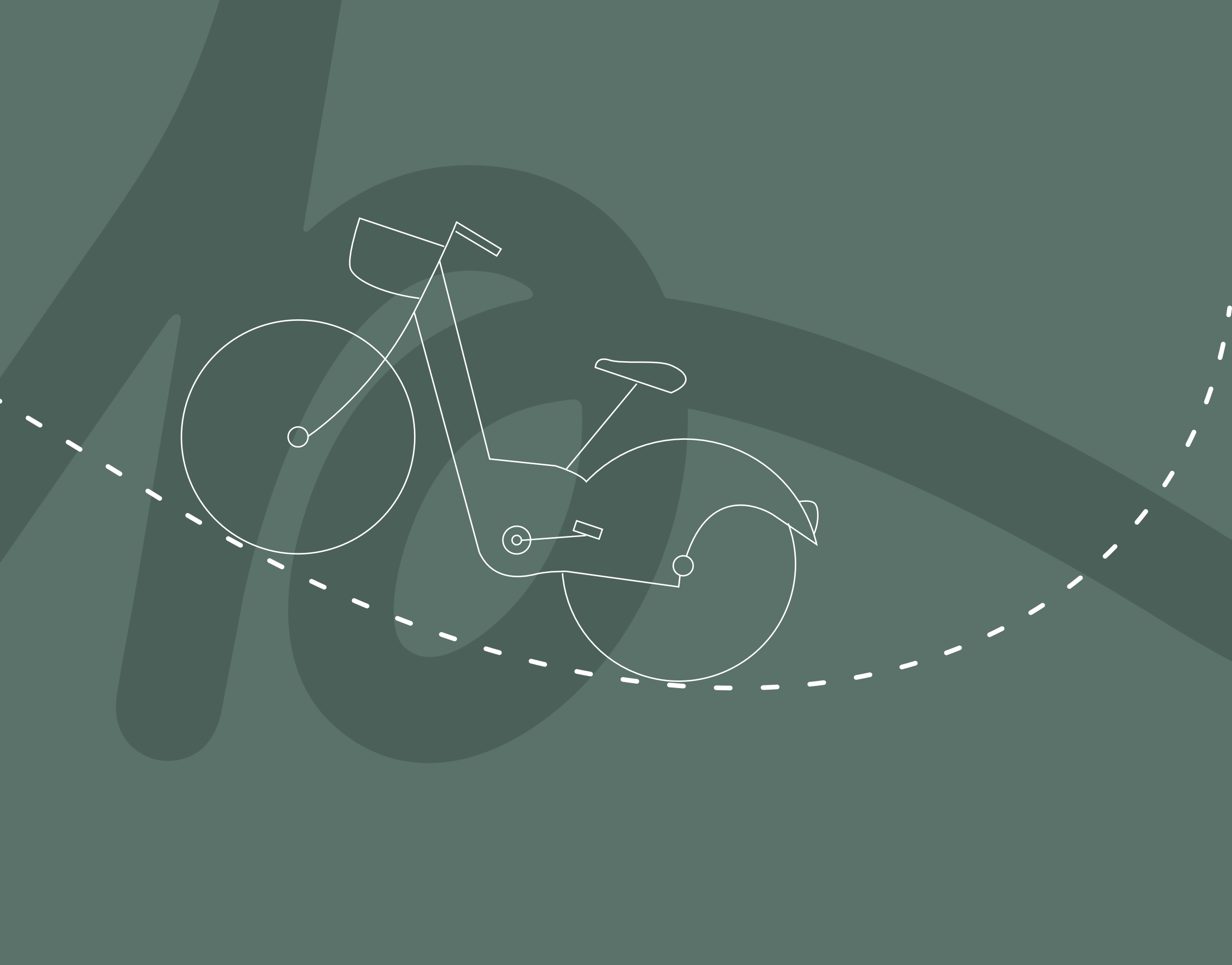
place de stationnement par Autolib' disponible





”

Vélib’





Au 1^{er} janvier 2018, Vélib' devient Vélib' Métropole

Avec une soixantaine de villes et 1 400 stations, Vélib' Métropole permettra à plus d'habitant.e.s de la Métropole d'avoir accès à des solutions de mobilité douce pour se déplacer d'une commune à l'autre.

DES VÉLOS ÉLECTRIQUES POUR RACCOURCIR LES DISTANCES

L'objectif du service Vélib' Métropole est de faciliter le développement de nouvelles mobilités propres sur le territoire francilien, en complément de l'offre de transport existante. Grâce à 30 % de Vélib' à assistance électrique (VAE), les déplacements sont rendus beaucoup plus faciles pour les usager.ère.s, qui voient les distances se raccourcir.

Dotés d'une autonomie de 50 km et pouvant atteindre une vitesse de 25 km/heure, ces VAE constituent une véritable alternative à l'usage d'un véhicule individuel polluant. En fonction de l'évolution des usages de ce nouveau service, le nombre de ces vélos pourra être progressivement augmenté dans l'avenir.

LES STATIONS AU CŒUR DU DISPOSITIF

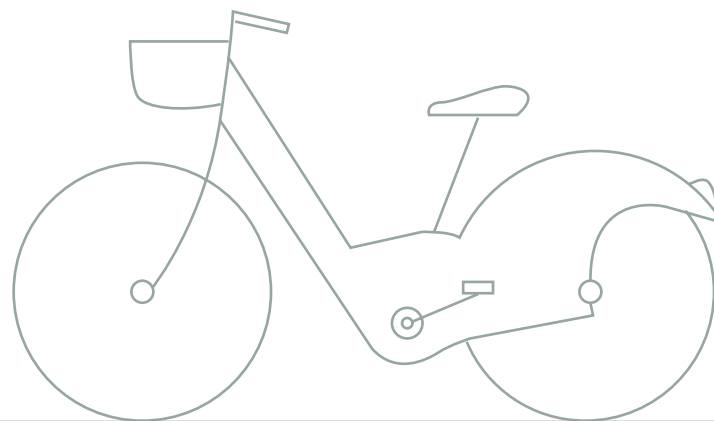
Pour accueillir ces vélos mécaniques et électriques connectés, de nouvelles stations étaient indispensables. Les travaux ont démarré dès le mois d'octobre 2017 pour renouveler les 1 200 stations existantes et créer les 200 nouvelles stations prévues. À l'ère de l'émergence des vélos en free floating, nous croyons toujours en la pertinence du modèle de vélo partagé en libre-service en station. La station est la façon la plus rationnelle de partager l'espace public et donner de la visibilité aux vélos sans gêner les autres usager.ère.s. Par ailleurs, sans station, il n'aurait pas été possible de déployer une flotte de VAE de cette importance.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Le nouveau service se déploie progressivement depuis le 1^{er} janvier 2018 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Le planning initial a été modifié par Smovengo, afin de sécuriser et de stabiliser ce système innovant, dont la complexité a engendré plusieurs dysfonctionnements d'ordre technique, informatique et électronique. L'intégralité des stations sera ainsi mise en service au printemps 2019.

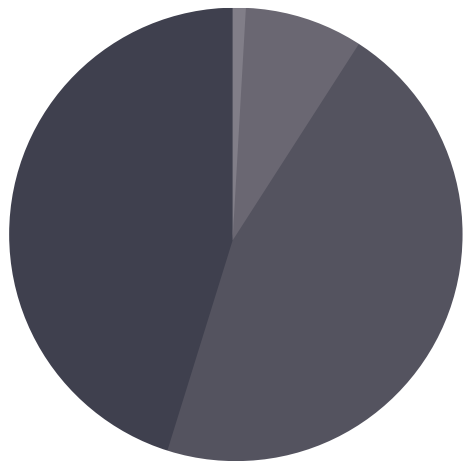
UN ÉCOSYSTÈME CRÉATEUR DE VALEURS ET D'EMPLOIS EN FRANCE

Un réseau de plus de 100 sous-traitants, dont la très grande majorité est française, est mobilisé par Smovengo, opérateur du nouveau service. C'est ainsi 80 % de la valeur ajoutée sur la fabrication et l'assemblage des vélos qui est localisée en France.



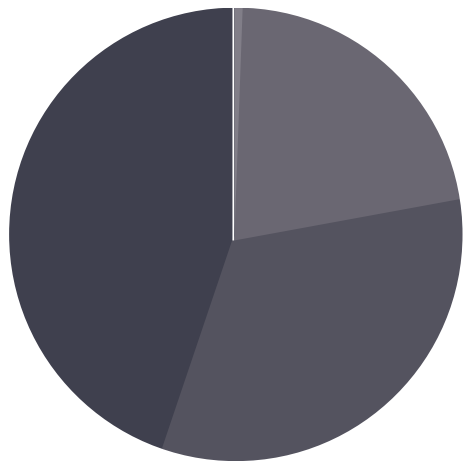
Bilan financier du Syndicat Autolib' Vélib'

RECETTES D'INVESTISSEMENT
6 859 308 €



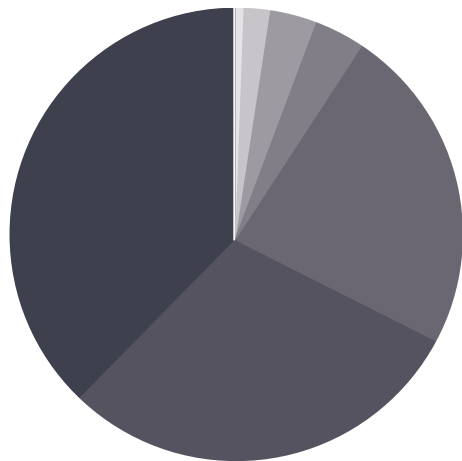
- AMORTISSEMENTS
3 256 K€
- REPORT 2016
2 915 K€
- PERCEPTION SUBVENTIONS (STATIONS)
684 K€
- GESTION COURANTE
5 K€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
8 425 016 €



- VERSEMENT SUBVENTIONS (STATIONS)
3 767 K€
- AMORTISSEMENTS
2 811 K€
- REMBOURSEMENT EMPRUNT (CAPITAL)
1 800 K€
- GESTION COURANTE
46 K€
- CAUTION
1 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
13 571 002 €

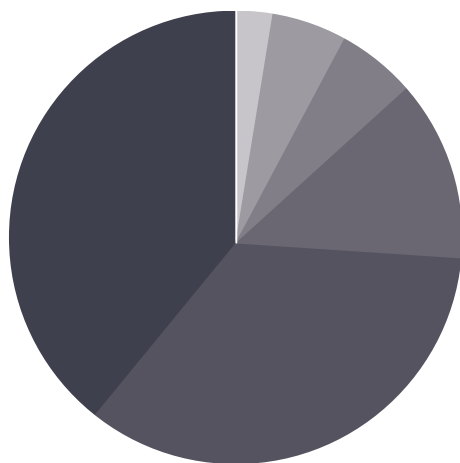


- REPORT 2016
5 102 K€
- PERCEPTION REDEVANCES (STATIONS)
4 068 K€
- AMORTISSEMENTS
2 811 K€
- REMBOURSEMENTS FRAIS DE PERSONNEL ET DIVERS
710 K€
- PERCEPTION ANNUITÉS ÉTALEMENT
547 K€
- FRAIS DE CONTRÔLE DÉLÉGATAIRE
300 K€
- GESTION COURANTE
23 K€
- COTISATIONS D'ADHÉSION COLLECTIVITÉS
8 K€

Métropole

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

8 333 072 €



AMORTISSEMENTS	3 256 K€
VERSEMENT REDEVANCES	2 930 K€
PERSONNEL	1 053 K€
REMB. EMPRUNT (INTÉRÊTS)	451 K€
GESTION COURANTE	431 K€
LOYER	202 K€
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 K€



